

« Parlons électricité »

Lettre d'information du fournisseur historique
Régie d'Electricité de Thônes (RET)

Tarif BLEU – AUTOMNE 2016

Les évolutions de prix sont l'occasion de **vous rappeler les éléments essentiels de la tarification** et un dispositif créé pour vous aider à faire des économies d'énergie : **les primes travaux**. Vous êtes également nombreux à nous questionner pour **mieux nous connaître**. Bonne lecture.

Évolution des prix

La période est marquée par deux évolutions contraires des prix :

TARIFS ANNULÉS

- Saisi par l'Association des opérateurs alternatifs (Anode), le 15/06/16, le Conseil d'Etat a annulé, d'une part, l'arrêté du 28/07/14 qui supprimait l'obligation de hausse des tarifs réglementés « bleus » de 5% au 1er août de la même année, d'autre part, l'arrêté du 30/10/14, fixant à 2,5 % l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité du 01/11/14 au 31/07/15.

Le Conseil d'Etat a donc globalement jugé que la dernière hausse tarifaire était insuffisante.

Cette décision concerne les tarifs « bleus » appliqués aux particuliers entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015. **L'Etat a trois mois, à compter du 15/06/16, pour publier un nouvel arrêté fixant une augmentation rétroactive** des tarifs, pour la période du 01/08/14 au 31/07/15.

En synthèse, **si vous êtes un particulier, RET sera obligée, dans les prochains mois, de vous facturer rétroactivement un complément inconnu à ce jour.**

ÉVOLUTION ANNUELLE

- Les tarifs réglementés de vente**, dont la dernière variation datait du 01/08/15, **évoluent en moyenne à la baisse de 0.5% pour les particuliers et de -1.5% pour les professionnels au 01/08/16**. Attention, la baisse n'est pas uniforme et **certaines options augmentent** (Tempo pour les particuliers +2.8% en moyenne).

Comprendre la tarification

Les Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité sont **fixés par les pouvoirs publics**, et seul le fournisseur historique, pour vous la Régie d'Electricité de Thônes, est autorisé à les proposer à ses clients sur son territoire historique.

Le **tarif bleu**, qui vous intéresse, est disponible pour un site de **puissance souscrite* inférieure ou égale à 36 kVA** (kiloVoltAmpère) pour les besoins des consommateurs résidentiels, professionnels, agricoles, collectifs ou communaux.

**la puissance souscrite correspond à la puissance maximale qui pourra être délivrée au disjoncteur. Elle est calibrée, selon votre demande, en fonction de la puissance combinée des appareils électriques susceptibles de fonctionner simultanément sur l'installation électrique.*

Chaque **tarif** est **composé d'un abonnement** (part fixe de la facture **dont le montant dépend de la puissance souscrite**) et d'une **part variable**, l'énergie consommée, **dont le montant dépend de la consommation**, donc des performances énergétiques des appareils électriques et de leur durée d'utilisation. Son unité de mesure est le kWh (kiloWatt.heure).

3 OPTIONS sont possibles, selon vos besoins : (usage d'électricité, puissance nécessaire, ...) :

Option BASE

SIMPLICITÉ & RÉGULARITÉ

Le kWh est toujours au même tarif, quels que soient le jour et l'heure, 1 prix

Option HEURES CREUSES

ADAPTABILITÉ EN FONCTION DES PLAGES HORAIRES

2 prix différents du kWh : 16h/jour en "heures pleines" et 8h/jour en "heures creuses" (prix moins élevé)

Option TEMPO*

UN TARIF MOINS ÉLEVÉ SELON L'HEURE ET LE JOUR DE L'ANNÉE

3 périodes tarifaires dans l'année, comprenant chacune des "heures creuses" et "heures pleines" (option réservée aux clients résidentiels), soit 6 prix

**Conseillée en présence d'une alternative au chauffage électrique et d'un gestionnaire d'énergie*



TRANSPARENCE
tarification publiée annuellement au Journal Officiel de la République Française

MAÎTRISE
évolution des prix encadrée par les pouvoirs publics contrairement au marché libre de l'électricité

ADÉQUATION
différentes options vous permettent de trouver une offre forcément adaptée à vos besoins

Nos services sont à votre écoute au **04.50.32.17.16** ou **service-client@ret.fr** pour tout renseignement.

L'empreinte territoriale de RET

Les résultats de l'enquête de satisfaction confirment un **très bon niveau de satisfaction : 97 % des clients sont très ou assez satisfaits**. Notre clientèle a confirmé son véritable attachement aux **valeurs de proximité et de confiance** de RET, et considère que **nous les relayons**. Nous vous en remercions. Vous avez été nombreux à vouloir en savoir plus sur nous.

D'OU VIENT NOTRE EXISTENCE ?

En 1946, année de nationalisation de l'électricité (et de la création d'EDF), nous étions déjà détenus par les **Collectivités qui ont été autorisées à poursuivre**, contrairement aux acteurs privés.

QU'EST-CE QUI FAIT NOTRE DIFFÉRENCE ?



La Régie d'Electricité de Thônes est un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et commercial) constituée par 14

communes regroupées au sein d'un syndicat intercommunal (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes - SIEVT).

Par sa forme juridique, la **gouvernance de la RET est totalement contrôlée par cette dernière collectivité territoriale**, qui lui a, par ailleurs, confié une **mission de service public**, dont la **fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente** par l'Etat et en contrôle la bonne gestion.

Au-delà de la réalité commerciale de son activité, l'**intérêt public insufflé et contrôlé par les collectivités** a aussi un véritable sens pour RET, et lui inspire une **déontologie professionnelle** reconnue.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ.

Forte de **nombreuses années d'expérience** dans le secteur et d'un **ancrage local historique**, avec une agence de proximité, RET mise sur l'importance d'une **relation personnalisée** avec ses clients, un traitement adapté de leurs besoins, une offre de prestations et des moyens adaptés dans une logique de **réactivité** et de **qualité du service**.



UN ACTEUR DE LA VIE LOCALE.

RET est une entreprise à **dimension humaine** qui connaît parfaitement le secteur et **contribue au dynamisme local et participe au développement du territoire** aux côtés des collectivités territoriales, à travers des emplois locaux et en partenariat avec des acteurs locaux, des associations, des fournisseurs, des prestataires de services, des écoles et centres de formation...



Nouveauté : « PRIMES TRAVAUX »

RET a mis en place des « **primes travaux RET** » pour ses clients qui souhaitent **réaliser des travaux d'économies d'énergie**.

La Régie peut vous faire bénéficier d'une **aide financière** pour alléger la facture de vos travaux, **sous conditions de respect des critères techniques** définis dans des fiches standardisées établies par le Ministère de l'Energie et du Climat et de **contacter RET avant le lancement des travaux**.

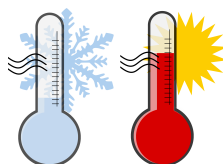
Les travaux sont classés parmi ces **3 catégories** :



VENTILATION



ISOLATION



CHAUFFAGE

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations

Mieux vous informer

Comme vous le constatez, le **secteur de l'énergie évolue** et **votre intérêt est de rester informé au quotidien et rapidement**.



La Régie est là pour ça et se fera un plaisir de le faire. **Transmettez nous votre adresse mail** par le moyen de votre choix.

Nous nous engageons à ne pas la communiquer à un tiers et à ne l'utiliser que pour vous informer. A tout moment vous

pourrez décider de l'arrêt de nos envois d'informations.

Retrouvez aussi les tarifs détaillés sur **www.ret.fr** et profitez de votre visite sur notre site internet pour **créer votre compte sur l'agence en ligne** ! Vous découvrirez un service simple, **gratuit** et sécurisé qui vous permettra, à tout moment, de gérer votre abonnement, payer en ligne, suivre votre consommation, communiquer votre relevé de compteur, etc.